Au cours de la deuxième moitié du XXème siècle, différents mouvements révolutionnaires issus de territoires colonisés voulant l’indépendance, ont contribué à la décolonisation. L’émergence de l’ONU, a facilité la tâche. Avant, il n’y avait pas de traités garantissant la possibilité d'autodétermination, d’intégrité territoriale ou de la non-ingérence.

La France est consciente du fait que tout territoire dépendant d’une nation peut revendiquer son droit d'autodétermination. Ayant perdu le pouvoir sur des territoires africains, la France conserve encore de nombreux départements d’outre-mer dans les Caraïbes, en Asie et en Amérique. La France, est elle-même divisée au niveau régional. La distance séparant quelques départements crée des différences culturelles : des zones ne se sentent plus attachées à notre République Française.

Par exemple, la région du Perpignan, située aux Pyrénées, à cause des influences catalanes, est susceptible de réclamer l'indépendance. Malgré tout, la France estime que l’autodétermination est légitime lorsqu’elle concerne des territoires qui ont été une fois conquis, et qui possèdent une culture propre. Dans le cas du Perpignan, La République Française considère que le Perpignan est une très petite ville qui ne peut pas subvenir à ses propres besoins, et qui a donc besoin du support d’un état.

La Guyane française a beaucoup protesté à cause de la terrible crise que la région (et aussi le département) souffre actuellement. Les habitants critiquent le manque d’aide fourni par la France et veulent la séparation. La France estime que ce problème ne doit pas augmenter, et se montre disponible pour résoudre tous les inconvénients qui se sont produits.

La Polynésie, est un territoire non autonome selon de l’article 73 de la Charte des Nations unies. La France depuis sa colonisation a instauré un protectorat d'évangélisation mais la culture est trop différente à l’occidentale et les îles ne se sentent pas confortables en dépendance de la France. Dans ce cas, la France comme une nation souveraine, libérale, unitaire et constitutionnelle qui cherche la paix mondiale, a accepté de les permettre de faire un référendum qui aurait lieu cette année 2018.

Notre pays considère, que l’égalité, tel qu’il est écrit sur l'emblème de la France: “liberté, égalité, fraternité”, doit être respectée à tout moment et au-dessus de notre désir de possession et de conservation de territoires hors de l’Hexagone.

La France a, à tous les moments, respecté les normes de l’ONU et les Nations Unies et se sent très disposée à les soutenir pour faire de notre monde un lieu meilleur. Une fois nos résolutions ont été rédigées, il n’y a aurait plus d’inconvénients à résoudre. La France se considère, un des pays modernes, civilisé et pacifiste quand il s’agit de régler les difficultés nationales et internationales.

La France supporte donc l'autodétermination de forme sereine, cohérente et justifiée au nom d’un monde meilleur.